



## AVIS PUBLIC

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 224-2-2019** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 224 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* et modifiant le règlement modificatif numéro 224-1-2016 ».

Ledit règlement a pour objet de modifier l'article 3 et d'ajuster le pourcentage et la méthode de calcul de l'aide financière minimale accordée par la Ville.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **4<sup>ième</sup>** jour du mois de **décembre** de l'an **2019**.

*Jonathan Fortin, LL. B.*  
*Greffier*